



Ecole Doctorale de Mathématiques et d'Informatique

Université de Bordeaux 351 cours de la Libération, 33400 Talence +33 5 40 00 87 07 - <u>edmi@u-bordeaux.fr</u>

Le comité de suivi

Suite à l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales, un comité de suivi doit être proposé par le directeur de thèse pour chaque doctorant(e) afin de l'accompagner durant toute la durée de sa thèse.

Les membres du comité de suivi ne participent pas à la direction du travail des doctorants.

Cette rencontre, une fois par an, permet au doctorant de bénéficier d'un regard extérieur sur le déroulement de sa thèse.

Le rapport du comité de suivi est obligatoire pour avis sur la réinscription de l'étudiant.

D'après l'arrêté, les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du comité sont fixées par le Conseil de l'ED.

Objectif:

Le comité de suivi suit le déroulement de la thèse.

Pour cela il doit:

- Se renseigner sur l'avancée des recherches
- Évaluer l'adéquation des formations suivies par le doctorant, le conseiller.
- Servir de médiateur si besoin.
- Fournir, suite à cet entretien, un rapport commun au doctorant, au directeur de thèse et à l'ED.

Composition:

Le directeur de thèse, au moment de l'admission du doctorant à l'ED, propose 2 personnes (dont il aura obtenu l'accord préalable).

Ces personnes ne doivent pas appartenir à la même équipe de recherche, elles ne doivent pas travailler avec le directeur de thèse.

Un des membres du comité de suivi doit avoir une HDR et être rattaché à l'EDMI.

L'École doctorale peut modifier la composition du comité de suivi si celle-ci ne lui parait pas adaptée.

Organisation et procédure :

Le doctorant contacte l'ED pour obtenir le rapport d'entretien à compléter ou le charge sur le site internet. Il complète le document et le transmet à son comité de suivi avec lequel il prendra rendez-vous, chaque année entre le 01 juin et le 15 juillet.

Une fois l'entretien passé et le bilan rédigé, le rapport sera retourné par le comité de suivi à :

- L'EDMI edmi@u-bordeaux.fr
- Doctorant
- Directeur de thèse

A la réception du rapport et selon l'avis du comité de suivi, l'EDMI pourra autoriser la réinscription de l'étudiant.





Ecole Doctorale de Mathématiques et d'Informatique

Université de Bordeaux 351 cours de la Libération, 33400 Talence +33 5 40 00 87 07 - <u>edmi@u-bordeaux.fr</u>

Rappels:

Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales :

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

Article 11 sur la réinscription dérogatoire (demande de 4 ème année de doctorat) :

« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »





Ecole Doctorale de Mathématiques et d'Informatique

Université de Bordeaux 351 cours de la Libération, 33400 Talence +33 5 40 00 87 07 - <u>edmi@u-bordeaux.fr</u>

Formulaire de proposition de composition du comité de suivi

INFORMATIONS SUR LA THESE Nom et Prénom du doctorant : Spécialité: Nom et Prénom du directeur de thèse : Unité de recherche de rattachement : Equipe du directeur de thèse : **COMITE DE SUIVI** 1er membre: Nom et Prénom: Adresse électronique : Grade: HDR / ADT: Unité de recherche de rattachement : Equipe de rattachement : 2^{ème} membre : Nom et Prénom: Adresse électronique : Grade:

Signature du directeur de thèse

Unité de recherche de rattachement :

Equipe de rattachement :

HDR / ADT :